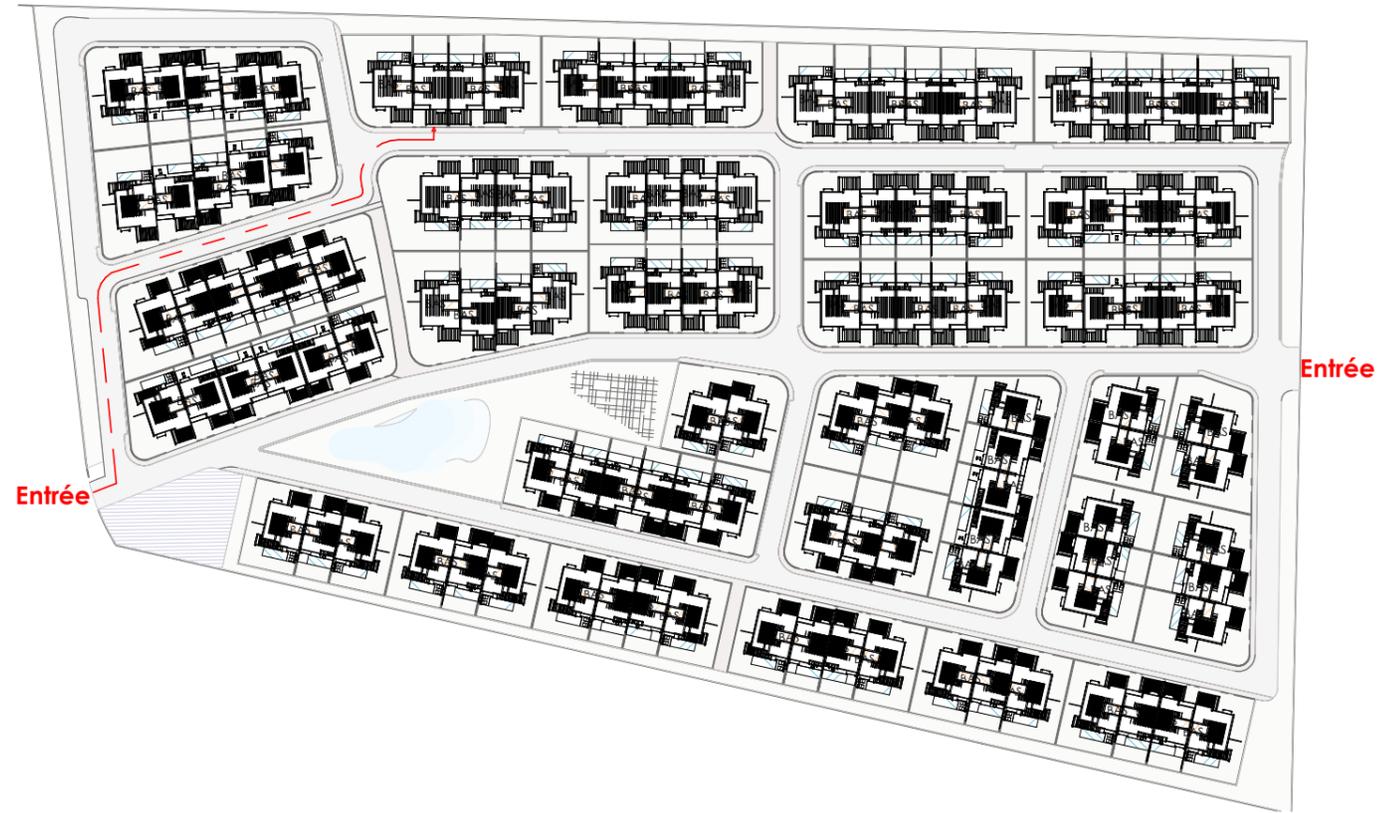


Plan toiture Terrasse  
Ech=1/250



Plan de Masse  
Ech=1/2000

CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION



Développeur:



Architecte:



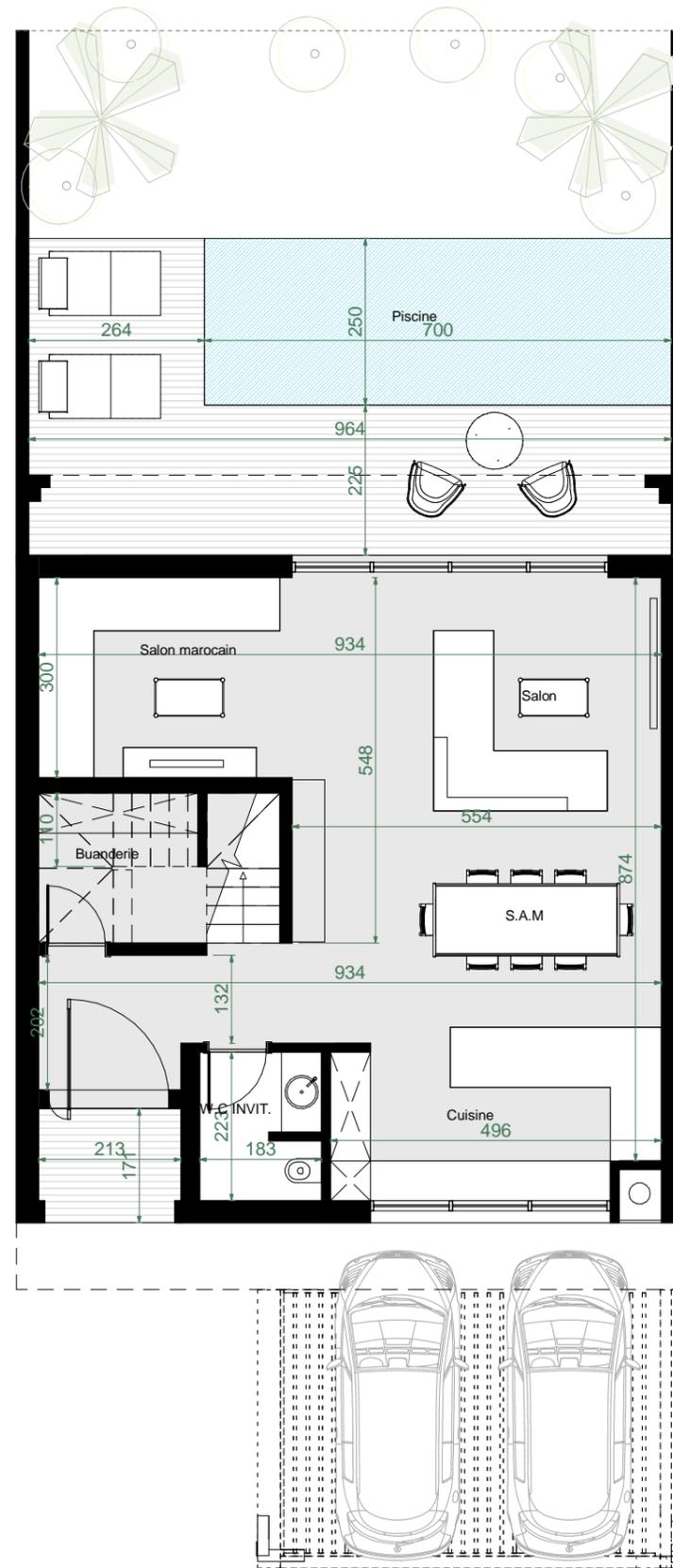
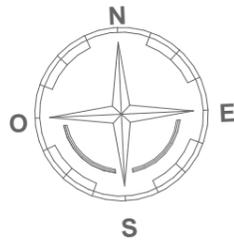
ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION	1.3
<b>SURFACE : 218.67 m<sup>2</sup></b>	
LOT	24
SUPERFICIE	265 m <sup>2</sup>

SURFACE PLANCHER	
PLAN RDC	95.71 m <sup>2</sup>
PLAN ETAGE	107.94 m <sup>2</sup>
PLAN TOITURE	15.02 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>218.67 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE PISCINE	29.55 m <sup>2</sup>
PISCINE	7.00 m x 2.50 m
Rooftop	87.00 m <sup>2</sup>

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle	---
N° Planche	1/4
Date	16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GULMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION VILLA TYPE 01.3

**95.71 m<sup>2</sup>**

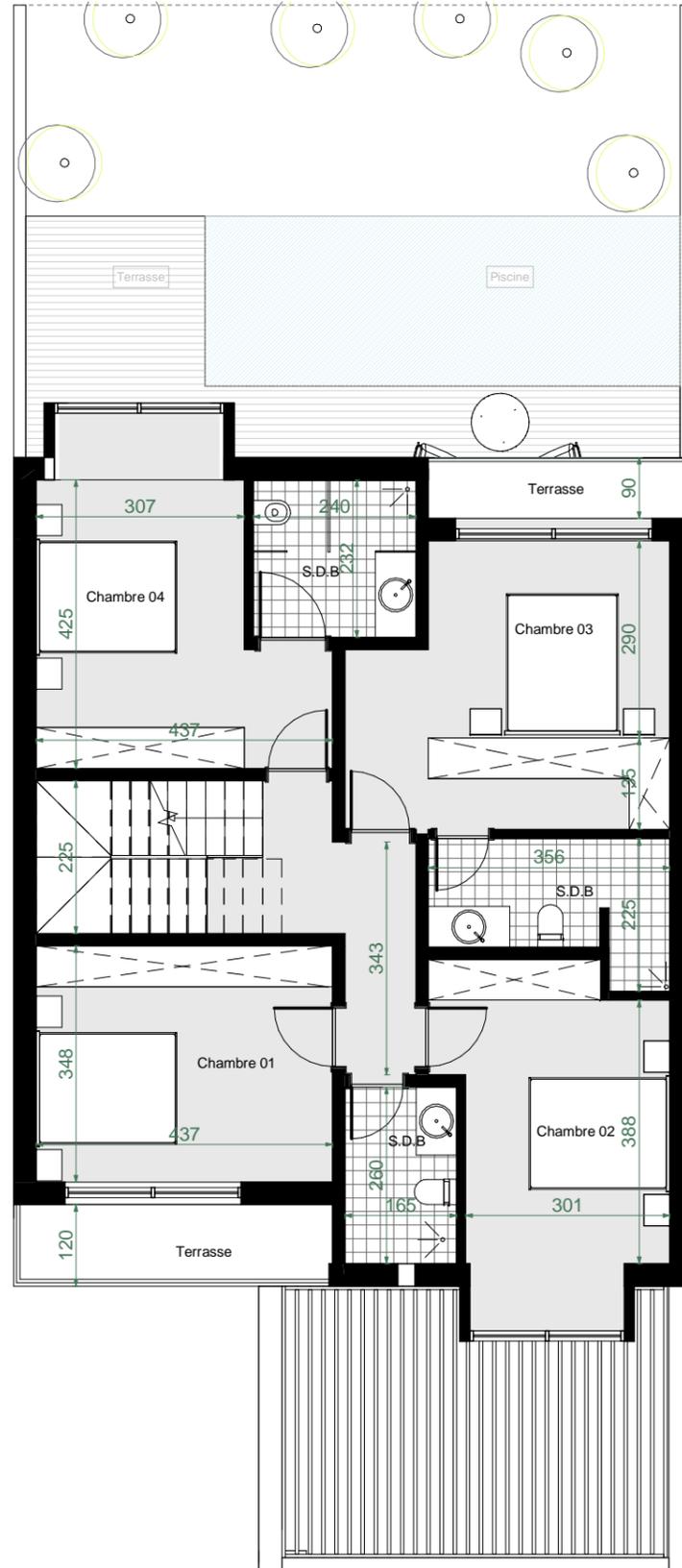
LOT 24 NIVEAU RDC

PIECES	SURFACES
HALL D'ENTREE	7.98 m <sup>2</sup>
W.C INVITEE	5.34 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	5.60 m <sup>2</sup>
CUISINE	15.13 m <sup>2</sup>
SALON MAROCAIN	13.91 m <sup>2</sup>
SALLE A MANGER	17.50 m <sup>2</sup>
SALON	25.39 m <sup>2</sup>
TERRASSE PISCINE	29.55 m <sup>2</sup>
PISCINE	7.00 m x 2.50 m

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 2/4 Date 16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GULMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION VILLA TYPE 01.3

**107.94 m<sup>2</sup>**

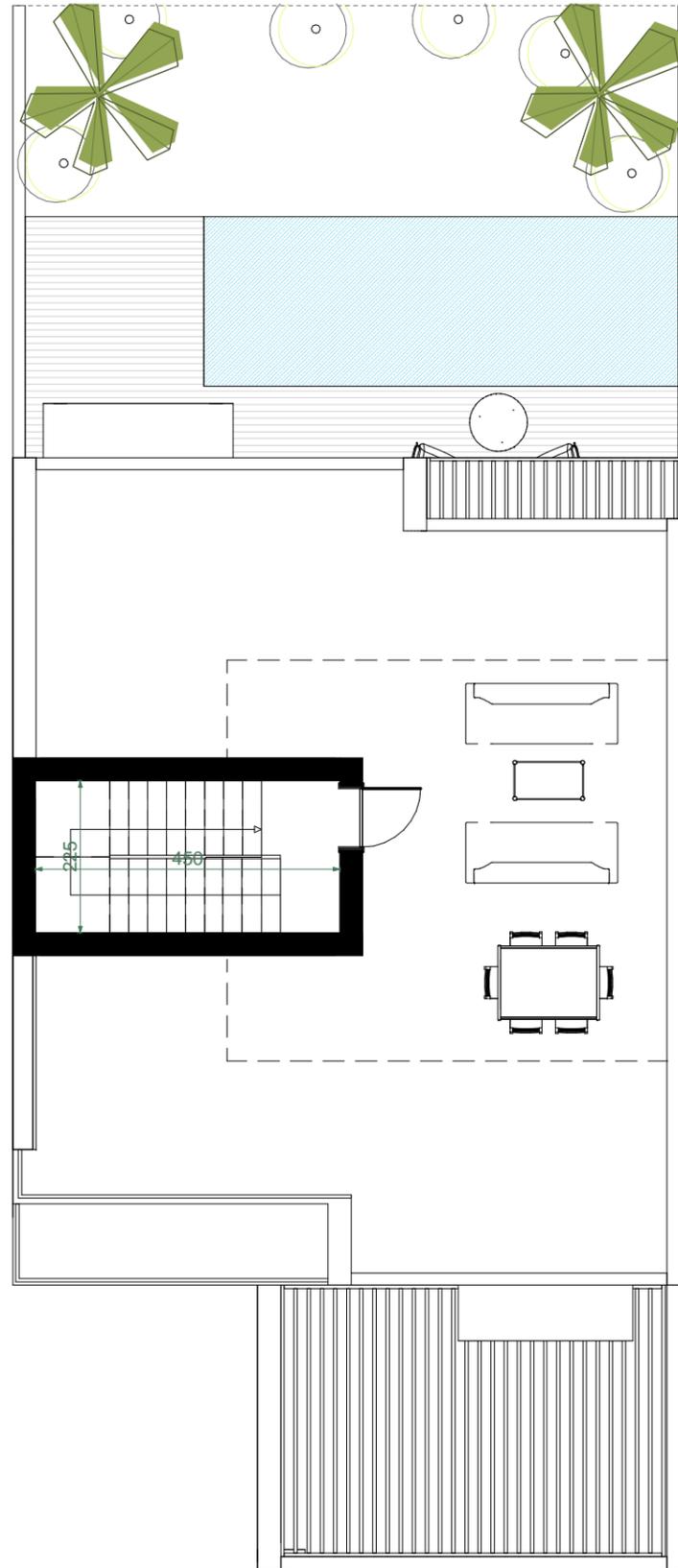
LOT 24 NIVEAU ETAGE

PIECES	SURFACES
HALL	6.82 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 01 :	18.68 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 02 :	19.07 m <sup>2</sup>
S.D.B COMMUNE :	5.56 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 03 :	29.74 m <sup>2</sup>
- CHAMBRE	21.94 m <sup>2</sup>
- S.D.B	7.80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 04:	28.06 m <sup>2</sup>
- CHAMBRE	20.98 m <sup>2</sup>
- S.D.B	7.08 m <sup>2</sup>
TERRASSE CH 01	5.64 m <sup>2</sup>
TERRASSE CH 03	3.50 m <sup>2</sup>

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 3/4 Date 16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI  
[www.aag-international.com](http://www.aag-international.com)

AFFECTATION	VILLA TYPE 01.3		
<b>15.02 m<sup>2</sup></b>			
LOT	24	NIVEAU	TOITURE
TERRASSE ACCESSIBLE		87.00 m <sup>2</sup>	

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	4/4	Date	16/04/2025